



Paris, le 9 juin 2020 - Le lundi 8 juin 2020, le Parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire sur la gestion de la crise Covid 19.

L'UNAIBODE se félicite de l'ouverture par le Parquet de Paris d'une enquête préliminaire sur la gestion de la crise sanitaire Covid 19. A l'

issue de cette enquête, l'

UNAIBODE se réserve

ra

le droit de se

constituer

partie civile

,

s

,

il

est

établi que

d

es infirmières et infirmiers de bloc opératoire

ont

été mis en danger par

des

défaut

s

d

,

organisation des services

,

d

es

manque

Écrit par UNAIBODE

Mercredi, 10 Juin 2020 13:18 - Mis à jour Mercredi, 10 Juin 2020 13:27

s
de moyens ou
encore
de matériel
s
de protection
.

L'UNAIBODE appelle tous les infirmiers de bloc opératoire ayant un doute sur les conditions de leur exercice professionnel à continuer de se rapprocher d'elle.

L'UNAIBODE transmettra au Parquet de Paris toutes ces informations ainsi rassemblées afin que toute la lumière soit faite sur la réalité des conditions d'exercice des infirmiers de bloc opératoire pendant la crise sanitaire.

L'UNAIBODE entend assurer la défense de la profession et garantir ainsi la protection physique des infirmiers de bloc opératoire.

L'Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat. L'Unaibode est l'association qui regroupe les associations d'

infirmiers de bloc opératoire et défend la qualification des quelque 9

500 IBODE qui exercent en France dans le secteur public et le secteur privé. Sans eux, il ne peut y avoir de fonctionnement sécurisé des blocs opératoires.